Onzième année. — N° 128 | Le numéro 5 centimes | Jeudi 1er Novembre 1900

La Sentinelle

Journal économique et social
Paraissant à La Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi
Organe du parti ouvrier suisse

ABONNEMENTS
Un an . . . Fr. 8»—
Six mois . . » 4»—
Trois mois . . » 2»—

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Rue du Premier Mars et rue Numa Droz 14 a

ANNONCES : 10 cent. la ligne ou son espace
Offres et demandes d'emploi 30 cent.
Les petites annonces en-dessous de 6 lignes 75 cent. pour trois fois.

MAISONS RECOMMANDEES

S. BRUNSCHWYLER, SERRE 40
Installations d'eau et de gaz
Toujours un grand choix de lustres, potagers et réchauds en magasin.
Devis gratuits sur demande.

Emile Pfenniger Vins et liqueurs
Spécialité :
Vins d'Asti — Neuchâtel et Malaga
En automne : **Moût du pays**
Boulevard de la Gare

Serre 35 a **CERCLE OUVRIER** 35 a Serre
Ancienne Synagogue
Consommations de premier choix
— Excellents vins —
Bière de la Brasserie Ulrich
TÉLÉPHONE TÉLÉPHONE

JEAN WEBER 4, RUE FRITZ COURVOISIER, 4 La Chaux-de-Fonds
Denrées coloniales, vins et liqueurs, farines, sons et avoines, gros et détail.

LEHMANN FRÈRES, VOITURIERS
Rue Léopold-Robert 11 a

A LA CONFIANCE RONCO FRERES *Chaux-de-Fonds*
Tissus en tous genres. Confections pour Dames. Draperies pour Hommes. Bonneterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Lainages ***Au GAGNE PETIT*** Soieries
6, RUE DU STAND **E. MEYER & Cie** RUE DU STAND, 6
Corsets français, prix de fabrique. -- Blancs

WILLE-NOTZ *Denrées coloniales. Vins et spiritueux. Farines, sons, avoines. Mercerie. Laines et cotons.*

L. Verthier et Cie RUE NEUVE 10
Grand choix de **Chapellerie** *en tous genres. — Toujours grand assortiment de* **Cravates.**

Jacob Schweizer Place de l'Hôtel-de-Ville
Boucherie -- Charcuterie

Magasins du Printemps, J.-H. Matile
Rue Léopold-Robert 40. — Halte du tramway
Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants

Brasserie de la Comète Ulrich Frères
BIÈRE, façon MUNICH, PILSEN, en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du PANIER FLEURI
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

MEMENTO

Cercle ouvrier : Comité tous les mardis.
Chorale l'Avenir. Répétition tous les jeudis, à 8 1/2 h.
Bibliothèque du Cercle ouvrier. — Le mercredi soir de 8 1/2 à 10 heures et le dimanche de 10 heures à midi.
La Ménagère. — Distribution des marchandises chaque samedi, de 8 à 10 heures du soir, au Cercle ouvrier.
L'Amitié. - - Réunion le jeudi, à 9 h. du soir, au local, Chapelle 5.
Section littéraire l'Amitié. — Répétition le vendredi, à 9 h. du soir, au local, Chapelle 5.
Monteurs de boîtes. — Réunion du bureau central et du comité local tous les jeudis à 8 1/2 heures du soir au *Cercle ouvrier.*
Le Cygne, groupe d'épargne. Encaissement chaque samedi de 8 heures à 10 heures du soir au Cercle ouvrier.

VOTATION FÉDÉRALE
du 4 novembre

Voulez-vous la nomination du Conseil national d'après le système de la représentation proportionnelle ?

OUI

Voulez-vous l'élection directe du Conseil fédéral par le peuple ?

OUI

APPEL
AU
PEUPLE NEUCHATELOIS !

Chers concitoyens !

Que signifie la double initiative ?

Elle se compose de deux demandes. La première concerne la représentation proportionnelle au Conseil national ; la seconde, l'élection du Conseil fédéral par le peuple.

Le même droit pour tous !

La proportionnelle donne à chaque parti politique autant de représentants qui lui en revient suivant le nombre de ses adhérents.

La proportionnelle seule assure à chacun le sien.

Le citoyen suisse ne demande pas une grâce ; il réclame son droit.

Dans le canton de Neuchâtel, la proportionnelle a donné d'excellents résultats ; accordons à la Suisse entière les bienfaits de cette réforme.

Par la proportionnelle seule, le Conseil national sera la fidèle image du peuple.

La proportionnelle supprime tous les ballottages et toutes les élections complémentaires.

Aux urnes donc en masse et déposez un énergique

OUI

Nomination du Conseil fédéral par le peuple !

La nomination du Conseil fédéral par le peuple mettra un frein salutaire à l'autoritarisme et à l'arbitraire de la bureaucratie fédérale.

Avec les attributions rapidement croissantes des autorités fédérales, le peuple doit avoir le droit de désigner le gouvernement lui-même.

Rendre l'autorité fédérale plus démocratique c'est la rendre plus forte.

Déposons également un joyeux

OUI

Le Comité cantonal Neuchâtelois de la Société Suisse du Grutli.

LE SCRUTIN

Le scrutin est ouvert :

Dans les villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, le samedi 3 novembre 1900, de midi à 8 heures du soir, et le lendemain, dimanche 4 novembre, de 7 heures du matin à 4 heures du soir.

Dans les autres localités, le samedi 3 novembre, de 4 à 8 heures du soir, et le lendemain, dimanche 4 novembre, de 7 heures du matin à 4 heures du soir.

La bonne à tout faire

Certains journaux commencent à montrer les dents à l'égard de ceux qui les bombardent de communiqués.

Qu'on en juge par les passages suivants détachés d'un article d'un journal genevois :

« Les divers départements fédéraux envoient de Berne, à tous les journaux, une foule de « communiqués » que la presse a le tort d'insérer gratuitement au lieu de les reléguer à la quatrième page.

Cette prose indigeste, même quand elle est à peu près compréhensible, est accueillie, par certains journaux avec empressement ; les autres suivent par esprit d'imitation et parce qu'on n'ose pas refuser. Et en compensation de ces services multiples qui épargnent à la Confédération des publications spéciales et particulières pour porter ses décisions à la connaissance du peuple, cette bonne mère refuse aux éditeurs une légère réduction sur la taxe de transport des journaux.

Au cantonal, c'est pire. Notre confrère de Genève dit que c'est surtout en ce domaine que la presse est devenue la bonne à tout faire. Mais Genève n'est pas le seul canton où la presse se plaint de ces abus. Il en est de même ailleurs, heureux encore quand on n'est pas obligé de traduire en français des avis rédigés en langue allemande, ce qui est le cas pour nous en particulier.

Voyons la politique.

Ici, je laisse la parole à mon confrère genevois.

« En période électorale, les journaux sont bombardés d'avis de convocations de comités, de sociétés, de quartiers ; à la veille du scrutin, il faut insérer des appels rarement amusants ou intéressants de divers groupes.

Dans la Suisse allemande, cette littérature est renvoyée dans la partie des annonces et se paye.

Après la politique, les sociétés.

« Vous ne vous faites aucune idée de l'audace de certains comités. Voici une société de jeux de boules qui organise un vaste esquipot dont le produit sera consacré à une joyeuse tournée en France ou en Suisse. On vous demande d'annoncer gratuitement, cela va sans dire, ces petits jeux au moins deux fois par semaine, généralement on pousse la naïveté jusqu'à vous téléphoner ces graves nouvelles ; il faut prendre note — et si vous commettez la moindre erreur ou omission, un autre coup de téléphone vous informera que le comité de la société à laquelle vous rendez service est mécontent — à moins que vous ne receviez une lettre impertinente vous invitant à ne pas renouveler ces erreurs à l'avenir. »

Toutes les sociétés en général ne se gênent pas. Y a-t-il un concert, une sortie, une promenade, la Bonne à tout faire *doit* prévenir le public. Une société organise une tombola, il faut l'annoncer et battre la grosse caisse pour inviter le public à donner des dons ; puis ensuite à acheter des billets ; au moment du tirage, la Bonne à tout faire doit reprendre sa plume pour annoncer l'évènement. Peu s'en faudrait qu'on exigeât encore la publication gratuite[1]) d'interminables listes de numéros gagnants. Et tout cela pourquoi ? Pour quelque vingt ou trente personnes qui veulent faire une course ou revêtir de beaux uniformes !

Notez que la plupart du temps on ne vous remercie pas, trop heureux doit-on s'estimer si l'on ne fait pas campagne contre votre journal.

Le confrère genevois n'est pas à bout de ses plaintes. Ce n'est pas tout, dit-il. Le comble des combles c'est que le plus souvent, ces « communiqués » sont indéchiffrables ; il faut les refaire d'un bout à l'autre ; ce sont le plus souvent des notes informes que l'on vous adresse sur de sales chiffons de papier et le délégué de la société vous dit en grimaçant un sourire :

— Vous arrangerez cela mieux que nous.

Elle est raide, qu'en pensez-vous ?

Eh bien il y a mieux encore.

Il arrive parfois qu'une société ajoute en marge de son chiffon :

« Prière de communiquer aux autres journaux ! »

La société s'évite de la peine, des frais... d'imagination et de timbres poste.

La « bonne à tout faire » n'est-elle donc pas là !

Après avoir fait, autour d'une fête quelconque un puissant et bruyant tintamarre, arrive le moment où il faudrait au moins pour la bonne forme inviter la presse. Voulez-vous croire que généralement elle est *évitée,* ou, si l'on daigne songer à elle, on lui envoie un billet de charité.

La « bonne à tout faire » a terminé son ouvrage ; on n'a plus besoin d'elle pour le moment. Les places numérotées ne sont plus pour elles ; elles ont été vendues à l'avance, parceque ça rapporte gros et la presse qui, hier, battait la grosse caisse et qui demain devra rapporter ses impressions, elle, est reléguée à l'arrière plan.

Telle est la façon absolument sans gêne de traiter la presse.

Qu'est-ce que la proportionnelle ?

Adressez-vous à des jeunes gens mineurs, même à des enfants d'une douzaine d'années, à des femmes qui ne participent pas à la vie politique, à des étrangers venant de pays où le régime représentatif n'existe pas, c'est-à-dire à des intelligences qui n'ont pas subi l'influence et pris l'habitude du principe majoritaire, et questionnez-les ; voici le résultat que vous obtiendrez toujours. C'est du moins celui que j'ai toujours obtenu, en faisant à cet égard un très grand nombre d'expériences.

10,000 électeurs ont à choisir 10 représentants. Supposons qu'ils soient divisés en deux groupes, l'un de 6,000 et l'autre de 4,000.

Combien les 6,000 doivent-ils avoir de représentants ? — 6.

Combien de représentants devront avoir les 4,000 ? — 4.

Supposons ces électeurs divisés en trois groupes de 5,000, 3,000 et 2,000. Combien les 5,000 doivent-ils avoir de représentants ? — 5.

Et les 3,000 ? — 3.

Et les 2,000 ? — 2.

Combien faut-il qu'un groupe renferme d'électeurs pour obtenir un représentant ? — 1,000.

(1) *Réd.* — Chez nous cela se fait.

Pourquoi un groupe de moins de 1,000 électeurs ne peut-il pas avoir de représentants ?

Parce qu'il n'y a qu'un seul représentant pour 1,000 électeurs. Un groupe de 500 n'aurait droit qu'à la moitié d'un député et on ne peut pas faire des fractions de députés.

Que penseriez-vous d'un système qui, en portant les choses à l'extrême, permettrait que 5,001 électeurs puissent avoir les 10 représentants, et 4,999 point ?

— Oh ! ce serait injuste !

Ce simple dialogue, que j'ai souvent provoqué et entendu renferme toute la théorie de la réforme électorale. Il suffit pour condamner le principe majoritaire et pour rendre évidente la valeur de cette formule sur laquelle on ne saurait trop attirer l'attention : *La majorité est le principe des décisions, mais la proportionnalité doit être le principe de la représentation.* A la question : qu'est-ce que la représentation proportionnelle ? il faut donc répondre : La représentation proportionnelle est la justice électorale.

ERNEST NAVILLE.

La Suisse socialiste

La presse politique en Suisse. — Suivant une statistique, il existe en Suisse 332 journaux politiques répartis comme suit entre les différents cantons :

Argovie 37, Appenzell 6, Bâle-Campagne 6, Bâle-Ville 7, Berne 34, Fribourg 10, Genève 17, Glaris 2, Grisons 13, Lucerne 12, Neuchâtel 9, St-Gall 28, Schaffhouse 6, Schwytz 7, Soleure 12, Tessin 8, Thurgovie 8, Unterwald 3, Uri 2, Vaud 50, Valais 5, Zoug 2, Zurich 48. Total 332.

Monument commémoratif du *Roulez tambours*, d'Amiel. — Nous rappelons à nos lecteurs que les dons en faveur du monument Amiel sont reçus avec reconnaissance par le trésorier du Comité, M. John Pochelou, joaillier, 2, rue Centrale, Genève.

A cette occasion, le Comité du monument, publie des exemplaires, paroles et musique du *Roulez tambours* et mis en vente par l'Union artistique (Berney et Romiéux), Genève, au profit du monument.

La deuxième liste des souscriptions atteint à ce jour, le chiffre de fr. 779,95.

GENÈVE. — **Extradition.** — La commission du Conseil national et du Conseil des Etats pour le traité d'extradition avec les Etats-Unis a eu mardi matin une séance commune. M. Brenner, conseiller fédéral, a donné des renseignements complémentaires.

Les commissions étaient, en principe, d'accord pour la ratification. Quelques changements ont été apportés au texte allemand ainsi que dans le projet d'arrêté. — Aujourd'hui les deux commissions délibèreront séparément.

— **Désordres.** — De nouveaux désordres se sont produits mardi soir au théâtre ; plusieurs expulsions ont été opérées. M. Didier, chef du département de police, les commissaires de police, et le chef de la sûreté étaient présents, ainsi qu'un fort détachement de gendarmerie. M. Brenner, conseiller fédéral, qui assistait au spectacle, s'est, dit-on, retiré à cause du bruit.

Jura bernois

ST-IMIER

Qu'ils sont heureux les chiens !
Qu'ils sont heureux les chiens,
Ils font pipi dans l'rue,
Personne n'leur dit rien...

J'ai ententu chanter cela hier à la sortie d'une grrrande réunion dans laquelle on a célébré *Gargantua* de toute manière possible, réunion qui a passablement ressemblé, d'après ce qu'on m'a dit, à celle des animaux malades de la peste. C'est vous dire que l'ours qui dévore tout, qui engloutit tout, mange tout, boit tout, occupe toutes les places, ensuite vous fait lui-même pipi dans la rue, sans que personne ne lui dise rien, oui, c'est l'Ours.— Gargantua, celui qui plus il mange, plus il a faim, qui en a encore eu tous les honneurs, tandis qu'on a crié, haro ! sur la juste et innocente *Proportionnelle*, qui ne veut que justice, égalité, fraternité.

Et dire que nous sommes en pays dit libéral. Oh ! que cela fait mal au cœur de le penser ! Oh oui !

Qu'ils sont heureux les chiens !
Qu'ils sont heureux aussi nos Gargantua,

de tout pouvoir croquer, même aux applaudissements d'une foule sans entrailles et tellement abrutie et inepte, qu'elle laisse marcher sur ses droits, parts et portions. sans le voir et même sans le sentir !

Qu'ils sont heureux les chiens,
Personne ne leur dit rien...

Je croyais que le Droit de Gargantua, le Droit du plus fort, n'était appliqué qu'en pays aristocratiques et monarchiques, conservateurs, mais voilà qu'cest tout le contraire qui arrive ! Il nous faudra aller demander des notions de justice et d'équité à Fribourg ! Oh qu'ç'à fait mal au cœur qu'd'y penser ! C'est vraiment à se demander si St-Imier se trouve encore dans le beau vallon, qui il y a un demi-siècle, luttait et se battait contre le gouvernement aristocratique qui l'étreignait, pour la justice et la liberté ?

Il faut le rappeler les temps changent et nous avec, mais si avec le radicalisme autoritaire, en croyant marcher de l'avant nous reculions en nous laissant devancer, dans des questions de justice et d'équité, comme celles qui se posent le 4 novembre, par le parti conservateur, oh alors Messieurs nos gouvernants,

Adieu vache, veau et couvée !

C'est à y perdre son temps et son latin, sans en plus rien comprendre. Nous quittons vos rangs, parceque vous nous conduisez à rebours.

Notre capitaine, de l'avant ! il ne faut pas qu'une aussi belle conquête que celle de la *Proportionnelle* puisse être attribuée au seul parti conservateur. Nos après-venants rougiront quand on leur dira que leurs pères se sont opposés à cette œuvre de Justice.

Gargantua a assez longtemps tout englouti ! Le Droit du plus fort a assez fait de victimes !

Vive la proportionnelle !

Quand chacun a sa part, le Diable n'y a rien.

Votons tous le 4 novembre

OUI, OUI !

LE TOUR DU MONDE

BELGIQUE

Pensions ouvrières. — La Belgique ne reste pas en retard quand il s'agit de progrès sociaux. Bien que se trouvant encore à Paris, le roi des Belges vient de signer un arrêté déterminant les conditions dans lesquelles seront accordées les pensions ouvrières allouées en vertu de la loi du 10 mai 1900.

Il est intéressant d'en connaître les dispositions principales : tout Belge résidant en Belgique, âgé de soixante cinq ans au moins, ouvrier, ou ancien ouvrier, se trouvant dans le besoin, peut obtenir une pension annuelle de 65 fr. à partir de janvier 1901.

Tout travailleur âgé de 55 ans à la date du 1er janvier prochain, peut obtenir la même allocation à partir de l'échéance de l'échéance de ses soixante-cinq ans.

Ceux qui, au 1er janvier 1901, ont moins de cinquante huit ans accomplis, auront à prouver que pendant une période de trois ans au moins, ils ont effectué à la caisse générale de retraite des versements s'élevant au moins à 3 fr. par an et s'élevant à un total de 18 fr.

L'arrêté règle ensuite les conditions pour être reconnu ouvrier ou ancien ouvrier nécessiteux et pour obtenir la liquidation de la pension par l'intermédiaire de l'administration communale. Un tribunal spécial composé des membres du comité de patronage des habitations ouvrières et des institutions de prévoyance, sera chargé d'instruire la demande et de statuer.

L'application de la loi sur les pensions ouvrières va donc incessamment être mise en pratique.

FRANCE

Bonne besogne. — M. Millerand a fait signer par le président de la République un décret prolongeant l'Exposition universelle du 9 au 12 novembre inclusivement et décidant que les visiteurs y seront admis gratuitement le mercredi 7 novembre.

Le ministre du commerce à également pris un arrêté décidant qu'il serait pris sur l'excédent du crédit constitué par les retenues faitess pour le service médical de l'Exposition une somme de 50,000 francs qui sera distribuée aux pauvres des vingt arrondissements de Paris par les soins de l'Assistance publique le lundi 12 novembre.

EN PAYS NEUCHATELOIS

Hautes études. — L'Université de Genève a conféré à M. Adolphe Blanc, pasteur à Peseux, ancien diacre au Locle, le titre de licencié ès-sciences sociales, après deux séries d'examens embrassant d'une façon générale les sciences historiques et philosophiques et spécialement la sociologie, l'économie sociale, la statistique et la législation comparée.

Toutes nos félicitations au porteur de ce grade universitaire.

Le facteur et le lièvre. — De la *Suisse libérale* :

« Hier matin, un facteur des mandats arrivait, essoufflé pour avoir monté rapidement la rue du Château, en ville, dans l'immeuble Sandoz-Travers. Quel ne fut pas son étonnement en voyant un superbe lièvre gambader dans la cour de la propriété. Le facteur ne fit qu'un saut, ferma la grille d'entrée et s'armant d'un manche à balai commença une chasse en règle. Après une course folle, le mangeur de serpolet fut atteint et eut les reins brisés d'un formidable coup de trique. Sans autre forme de procès, le chasseur improvisé fit disparaître la victime dans sa sacoche, devenue gibecière pour l'occasion, et s'en fut tout courant la porter au boucher pour qu'il la dépouillât.

Le pauvre facteur se pourléchait à l'avance. Hélas, il ignorait qu'entre la coupe et les lèvres il y a place pour un malheur, cette coupe fut-elle un saladier contenant un civet de lièvre. Quelques instants après une citation pour délit de chasse l'appelait à la préfecture où l'on avait en connaissance, par un employé de l'Etat, de ses exploit cynégétiques.

On finit par s'arranger cependant et le facteur en fut quitte pour payer la valeur de son lièvre. Cette somme a été déposée au fonds spécial pour le repeuplement du gibier dans nos forêts. »

La *Suisse libérale* a l'air de trouver cela tout naturel et n'ajoute pas un mot de critique à l'égard de l'administration qui use de semblables procédés et qui semble jalouse de la célébrité d'un Brid'oison.

Ohé la fooorme !

Si par aventure, un tigre ou quelque autre fauve échappé d'une ménagerie s'apprêtait un jour à dévorer Monsieur le préfet de Neuchâtel et qu'un adroit tireur mit fin à cette extraordinaire velléité, ce fonctionnaire condamnerait-il pour délit de chasse ?

La vie locale

Orchestre. — On nous prie d'annoncer la formation dans notre ville d'un orchestre de mandolinistes dames *La Gitana*. Cette société qui a pour but le développement parmi ses membres du goût de la musique ainsi que la vulgarisation de la mandoline, fait appel à toutes les dames connaissant

5 **Feuilleton inédit de LA SENTINELLE**

Séjour d'un Suisse

DANS LA

REPUBLIQUE ARGENTINE

RÉDIGÉ PAR

GEORGES JEANNERET

d'après les notes et documents fournis par Emilio Gascard

C'était en effet la cuisine et le réfectoire des ouvriers de l'établissement. Ce fut là que l'on nous invita tout d'abord à nous rendre. Au centre de la pièce brûlait un grand feu, où broussailles et crottin de brebis combinaient leurs gaz odorants. Ces odeurs âcres, mêlées à l'épaisse fumée, (aucune autre issue que la porte et les jointures du toit, en guise de cheminée) rendaient l'air presque irrespirable. La température était en outre abominablement surchauffée. Du reste, l'ensemble ne manquait pas d'une certaine allure pittoresque. Sur le grand feu se trouvait fort à l'aise une puissante marmite contenant le prochain repas du personnel. On entendait l'eau chanter et bondir autour d'énormes pièces de viande. En fait de meubles, fauteuils ou siéges classiques, il n'y avait que de modestes carcasses de têtes de bœufs servant de chaises. Plusieurs hommes déjà étaient installés là, se passant de l'un à l'autre une espèce de pipe, croyais-je, qu'ils avaient l'air de humer avec délices. Mais cette soi-disant pipe n'était qu'une simple gourde-théière, dans laquelle on place une certaine herbe pilée (le maté), puis l'eau bouillante pour faire l'infusion. Un chalumeau sert de goulot-conducteur au liquide, absorbé directement. Peu désireux de pratiquer d'emblée ce nouveau genre de promiscuité gastronomique, je déclinai l'honneur de sucer le goulot, lorsque mon tour fut venu. J'ignorais encore qu'un pareil refus constitue presque une insulte auprès des voisins obligeants qui vous offrent le maté.

Chacun fut bientôt pourvu d'une abondante portion de viande, placée dans une assiette de fer blanc. Quant au biscuit qui l'accompagnait, il est dur au point d'être immangeable autrement que trempé dans le bouillon...

Etant reconfortés, nous songeâmes au repos, afin d'être en état de commencer le travail dès le lendemain matin. On nous indiqua un autre hangar, distant d'une trentaine de mètres. C'était une construction carrée, de 5 à 6 mètres de côté, parois et toiture en fer galvanisé. Le soleil, qui avait tapé toute la journée sur ce fer blanc, avait emmagasiné là une somme prodigieuse de chaleur. C'était littéralement une étuve dans laquelle il fallait se résigner à cuire. Le sol était couvert de quelques bottes de paille ou de luzerne, foulées par de précédents coucheurs et ornementées par les excréments des volailles qui, toute la journée durant, picoraient là à qui mieux mieux.

Malgré la fatigue extrême que je ressentais, je ne pus de longtemps fermer l'œil. Je passais en revue, dans mon esprit attristé, la situation d'autrefois, les souvenirs bien-aimés de la Suisse, avec l'existence férocement sommaire dans laquelle je me trouvais transporté. Cependant je me raidis contre la rigueur du sort, et comprimai les sanglots qui déjà secouaient ma poitrine. Le sentiment de ma responsabilité l'emporta. Le voisinage relatif de ma femme et de mon enfant, auxquels je voulais faire un sort, me donna énergie et courage. Il était trop tard pour reculer. D'ailleurs, la jeunesse fait toujours, bien vite, la part belle à l'espérance...

Tandis que j'étais ainsi bercé par d'intimes pensées et que le sommeil réparateur venait enfin clore mes paupières..., chacun, dans la baraque, s'était arrangé de son mieux. L'homme à la valise était allongé non loin de là, la tête sur un oreiller de luzerne. Sa famille vigilante l'entourait de toutes parts, comme eussent pu le faire les « gardes du corps » d'un personnage de qualité. Des révolvers furent placés à portée de sa main... C'était décidément quelque Crésus ou quelque maniaque.

CHAPITRE IX

Les ennemis du colon

Un commandement bref nous réveilla tous, dès l'aube. Le contre maître venait nous chercher pour nous faire prendre connaissance de la colonie et des travaux qui nous attendaient. Vite un frugal déjeuner. Après quoi, montés sur l'inévitable charrette, nous commençons notre inspection.

Les blés jaunissaient déjà. La grosseur et la longueur des épis étaient extraordinaires. Le maïs était plantureux. Une splendide récolte paraissait assurée. — Or, tout cela poussait seul, presque sans travail de culture. Dès lors, les bénéfices, me disais je, doivent être grands pour le colon... Telle la Perrette de la fable, supputant la vente de son lait, est interrompue soudain par la chute et le fracas du pot..., ainsi mes premières constatations enthousiastes furent brusquement changées par un cri que poussa tout d'un coup, chemin faisant, le charretier : *Les sauterelles !*

Un nuage noir s'abattait en effet devant nous. Sur une surface de plusieurs kilomètres carrés d'étendue, le sol fut bientôt couvert d'un entassement de sauterelles formant une couche de près de quarante centimètres d'épaisseur. Les chevaux, la charrette et nous tous fûmes ensevelis sous cette avalanche de bêtes immondes. Tous nos efforts pour nous débarrasser de cet odieux contact étaient vains. Nos habits étaient dévorés sous nos yeux et sur nos propres corps. Nous nous débattions avec des gestes fous, afin de protéger au moins nos visages. Le conducteur faisait claquer son fouet comme s'il eût voulu faire franchir l'enfer lui-même à ses coursiers, qui caracolaient éperdument dans cette bouillie mouvante, puante et sanglante. Ce fut une fantastique lutte pour la vie, dont nous sortîmes, non pas intacts, mais frémissants d'horreur. Quant à la brillante récolte entrevue tantôt..., il n'en restait trace, au bout d'une heure. Tout fut ravagé, anéanti. Un spectacle de désolation inouïe succéda à ce paysage plein de promesses estivales.

(*A suivre.*)

soit la mandoline, la mandola, la guitare, le violon, la violoncelle ou la harpe et qui désirent faire partie de cet orchestre.

Les répétitions ont lieu le lundi et le vendredi soir au foyer du Casino.

On peut se faire inscrire au magasin de musique Léopold Beck ou auprès de l'un des membres du comité.

Comité 1900-1901 :

Président : M. Léopold Beck, rue Neuve 14.
Vice-présidente : Mlle Marie Duvanel, Parc 25.
Secrétaire : Mlle Louise Chédel, Parc 82.
Vice-secrétaire : Mlle Mathilde Daum, Daniel Jeanrichard 37.
Caissière : Mlle Juliette Debrot, Numa Droz 89.
Vice-caissière : Mlle Georgette Nardin, Parc 64.
Archiviste : Mme Emma Petitpierre, Ph.-Hri Mathey 2.

Simple question. — On nous écrit :

Les personnes qui reçoivent des pièces hors cours, qu'en doivent-elles faire ?

Les repasser à d'autres ?

Il répugne à certaines consciences de recourir à ce moyen. Avoir été trompé ne vous donne pas le droit de tromper autrui.

Les garder dans un tiroir ?

Chacun n'a pas le moyen de se payer ce luxe.

Autrefois les guichets postaux admettaient moyennant réduction les pièces hors cours. Ils payaient 60 centimes pour « *une Helvétia assise* » d'un franc ; 1 fr. 20 pour « *un Pape* » de deux francs.

C'était payer suffisamment cher une inattention ou une confiance exagérée dans l'honnêté de son prochain ; mais on se soumettait à ce mécompte.

Aujourd'hui, la poste refuse à n'importe quel prix les pièces hors cours. A qui faut-il s'adresser lorsqu'on en possède de pareilles et que, par un louable sentiment de délicatesse, on ne veut pas causer un ennui à son prochain ?

Vous seriez bien aimable, Monsieur le rédacteur, de me renseigner à ce sujet.

Une abonnée.

Réd. — Nous transmettons à qui de droit cette question. A bientôt, nous l'espérons, des renseignements précis sur ce point.

Conseil général. — Le Conseil général s'est réuni hier soir, à 4 1/2 h., sous la présidence de M. Georges Leuba. 30 membres étaient présents.

Le Conseil a voté les agrégations suivantes : 1. Arnold-Henri Brand, Bernois ; 2. Emile-H. Stampbach, Bernois ; 3. L.-H. Pernois ; 4. J.-E. Grossenbacher, Bernois ; 5. A. Pico, Italien ; 6. M. Mauss, Français.

Le Conseil général a voté sans discussion et sans opposition, sur la demande du Conseil communal, un crédit supplémentaire de 1000 fr. en faveur de la collectivité des exposants horlogers de La Chaux de-Fonds à l'Exposition de Paris.

Ont été ensuite adoptés : *a)* le projet de règlement sur l'asphaltage et le pavage des trottoirs, ensuite du rapport d'une commission spéciale, présenté par M. Armand Quartier ; *b)* le projet de règlement pour l'Ecole ménagère ; *c)* le projet de règlement pour l'Ecole professionnelle de jeunes filles.

Le projet de règlement sur la création d'une caisse de secours pour les agents de police sera discuté dans une prochaine séance. D'ici là, il sera imprimé et envoyé aux membres du Conseil.

Le Conseil général a passé à l'ordre du jour sur une pétition du syndicat des ouvriers typographes, demandant à la commune de ne pas donner de travaux à l'imprimerie E. Sauser, cette maison n'observant pas les tarifs acceptés d'un commun accord par le syndicat des ouvriers et les autres imprimeurs de la ville, et se livrant ainsi à une concurrence déloyale, que la commune a le devoir de ne pas favoriser.

Le syndicat fait en outre remarquer que M. Sauser n'emploie que des ouvriers ne faisant pas partie de la société.

L'Union ouvrière recommandait la prise en considération de la pétition.

M. *Paul Mosimann* dit que le Conseil communal ne voit pas la possibilité d'entrer dans la voie proposée. Il n'est pas de la compétence de la Commune de remplir le rôle de justicier ; celle-ci ne peut boycotter un contribuable.

M. *Werro* estime, d'autre part, que ce n'est pas le rôle de la Commune de favoriser la concurrence déloyale.

M. *J. Breitmeyer* répond que ce sont les tribunaux qui sont chargés de la répression de la concurrence déloyale.

A l'unanimité moins 1 voix, le Conseil décide de passer à l'ordre du jour.

M. *L.-H, Courvoisier* attire l'attention du directeur de police sur le fait que malgré l'heure de fermeture prévue, certains établissements publics restent ouverts après minuit.

M. *Ariste Robert* demande au Conseil communal quelles mesures celui-ci compte prendre pour parer à la trépidation qui se fait sentir dans certains immeubles lorsque le moteur à gaz installé à la station de réserve est mis en mouvement.

M. *Hans Mathys* répond que des oscillations ont effectivement été constaté. M. Mathys ne sait pas encore ce qui qui pourra être fait. Une expertise a été demandée. Aussitôt que des résultats seront acquis, il en sera donné connaissance au Conseil général.

Séance levée à 6 1/2.

Bienfaisance. — (*Comm*). — La Direction des Finances a reçu avec reconnaissance :

De M. Alfred Renaud et sa famille la somme de fr. 400 pour honorer la mémoire d'une sœur, d'une épouse et d'une mère vénérée et vivement regrettée. Cette somme est destinée aux œuvres ci-après :

Fr. 100 à l'Orphelinat de jeunes garçons.
» 100 au fonds communal pour asile de vieillards.
» 100 aux Diaconesses visitantes.
» 100 à la caisse de remplacement des instituteurs et des institutrices du district de La Chaux-de-Fonds.

Fr. 400

Des fossoyeurs de Madame Véréna Perrin, Fr. 24 pour les Diaconesses visitantes.

Des fossoyeurs de M. Léopold Borle, la somme de Fr. 28 pour le Sanatorium neuchâtelois.

Des fossoyeurs de Madame Renaud née Clerc, Fr. 20 en faveur du fonds communal pour un asile de vieillards.

Pour les soupes scolaires, fr. 6.70 collecte faite à la Brasserie de la Métropole.

ETAT-CIVIL de LA CHAUX-DE-FONDS

du 31 octobre 1900

PROMESSES DE MARIAGE

Barbiebi, Antonio-Maria, menuisier et Corna, Catterina-Luigia, ménagère, tous deux Italiens.

DÉCÈS

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

(Inhumé à Fleurier) Pettavel, Auguste, Veuf de Louise-Antoinette-Joséphine née Virieux, né le 31 octobre 1828 neuchâtelois.

23543 Bourquin, Germaine-Nelly, fille de Jules-Adolpha et de Fernande-Amélie née Courvoisier, née le 12 octobre 1900.

Recensement au 1er Janvier 1900 : 33,465 âmes.

NOS DÉPÊCHES

SERVICE PARTICULIER DE *LA SENTINELLE*

Madrid, 1er novembre. — Des bandes de carlistes ont fait leur apparition en Catalogne. La troupe les poursuit. Il y a eu avant-hier six morts et quinze blessés. Le bruit court que l'état de siège sera proclamé dans toute la Catalogne. Un grand nombre d'arrestations ont été opérées. A Barcelone, le club des carlistes a eté fermé. Les carlistes se concentraient près de Berga, où l'on s'attend à une rencontre.

Vienne, 1er novembre. — La *Neue Wiener Abendblatt* annonce qu'un conflit a éclaté le 28 dans le voisinage ue Kanganti, à la frontière de Montenegro.

Une patrouille autrichienne comprenant un lieutenant, un caporal et trois soldats, a été attaquée pendant une ronde par un nombre supérieur de soldats monténégrins.

Elle fit feu et les mit en fuite. Mais alors le lieutenant et le caporal furent tués et deux des soldats blessés.

Les renseignements officiels disent que cette affaire n'a pas de portée polique. Ce serait un incident de frontière au sujet d'un droit de passage et les soldats ont pris parti pour les habitants des deux pays.

Londres, 1er novembre. — La France et les Etats-Unis répondant le 29 octobre à la note de l'Angleterre sur l'accord anglo-allemand, ont accepté le principe de l'intégrité de la Chine et celui de la porte ouverte. Mais ces deux puissances gardent une attitude très réservée au sujet de l'article 3.

Tunis, 1er novembre. — Un éboulement considérable s'est produit dans les carrières de phosphate de Gassa ; 34 ouvriers ont été blessés et 1 tué ; 23 ouvriers. dont 8 Italiens, sont encore sous les décombres.

Pour retrouver sa vigueur

et un bon appétit, pour reprendre des forces perdues par la maladie ou des excès de tous genres, nous recommandons en toute confiance la cure du véritable *Cognac Golliez ferrugineux* dont la renommée est actuellement universelle. Récompensé par 10 diplômes d'honneur et 22 médailles.

Exiger la marque des « Deux Palmiers » et le nom de *Fred. Golliez, pharmacien à Morat*. En vente dans les pharmacies. 3

Boulangerie Coopérative

et dans ses dépôts — Serre 90 — et dans ses dépôts

Pain blanc 1re qualité à **30** centimes le kilo.

On porte à domicile

Avis aux agriculteurs et industriels

— *Poids public* —

GRAND MATCH AU LOTO
organisé par la
FANFARE DU GRUTLI
dans son local
Brasserie de TIVOLI
1er étage
LES SAMEDI SOIR 3 E DIMANCHE 4 NOVEMBRE 1900
dès 2 heures après-midi
LOTS :
Lièvres, Volailles, Jambons, Pains de sucre, etc., etc.

Imprimerie de *La Sentinelle*

5 FEUILLETON DE *LA SENTINELLE*

DOUBLE ASSASSINAT

dans la rue Morgue

PAR

EDGAR POE

Sur le parquet gisaient quatre napoléons, une boucle d'oreille ornée d'une topaze, trois grandes cuillers d'argent, trois plus petites en métal d'Alger, et deux sacs contenant environ quatre mille francs en or. Dans un coin, les tiroirs d'une commode étaient ouverts et avaient sans doute été mis au pillage, bien qu'on y ait trouvé plusieurs articles intacts. Un petit coffret de fer fut trouvé sous la literie (non pas sous le bois de lit) ; il était ouvert, avec la clef dans la serrure. Il ne contenait que quelques vieilles lettres et d'autres papiers sans importance.

« On ne trouva aucune trace de madame l'Espanaye ; mais on remarqua une quantité extraordinaire de suie dans le foyer ; on fit une recherche dans la cheminée, et, — chose horrible à dire ! — on en tira le corps de la demoiselle, la tête en bas, qui avait été introduit de force et poussé par l'étroite ouverture jusqu'à une distance assez considérable. Le corps était tout chaud. En l'examinant on découvrit de nombreuses excoriations, occasionnées sans doute par la violence avec laquelle il y avait été fourré, et qu'il avait fallu employer pour le dégager. La figure portait quelques fortes égratignures, et la gorge était stigmatisée par des meurtrissures noires et de profon des traces d'ongles, comme si la mort avait eu lieu par strangulation.

« Après un examen minutieux de chaque partie de la maison, qui n'amena aucune découverte nouvelle, les voisins s'introduisirent dans une petite cour pavée, située sur les derrières du bâtiment. Là gisait le cadavre de la vieille dame, avec la gorge si parfaitement coupée, que, quand on essaya de le relever, la tête se détacha du tronc. Le corps, aussi bien que la tête, était terriblement mutilé, et celui-ci à ce point qu'il gardait à peine une apparence humaine.

« Toute cette affaire reste un horrible mystère, et jusqu'à présent on n'a pas encore découvert, que nous sachions. le moindre fil conducteur. »

Le numéro suivant portait ces détails additionnels :

« *Le drame de la rue Morgue* — Bon nombre d'individus ont été interrogés relativement à ce terrible et extraordinaire événement, mais rien n'a transpiré qui puisse jeter quelque jour sur l'affaire. Nous donnons ci-dessous les dépositions obtenues :

« Pauline Dubourg, blanchisseuse, dépose qu'elle a connu les deux victimes pendant trois ans, et qu'elle a blanchi pour elles pendant tout ce temps. La vieille dame et sa fille semblaient vivre en bonne intelligence, — très affectueusement l'une envers l'autre. C'étaient de bonnes *payes*. Elle ne peut rien dire relativement à leur genre de vie et leurs moyens d'existence. Elle croit que madame l'Espanaye disait la bonne aventure pour vivre. Cette dame passait pour avoir de l'argent de côté. Elle n'a jamais rencontré personne dans la maison, quand elle venait rapporter ou prendre le linge. Elle est sûre que ces dames n'avaient aucun domestique à leur service. Il lui a semblé qu'il n'y avait de meubles dans aucune partie de la maison, excepté au quatrième étage.

« Pierre Moreau, marchand de tabac, dépose qu'il fournissait habituellement madame l'Espanaye, et lui vendait de petites quantités de tabac, quelquefois en poudre. Il est né dans le quartier et y a toujours demeuré. La défunte et sa fille occupaient depuis plus de six ans la maison où l'on a trouvé leurs cadavres. Primitivement, elle était habitée par un bijoutier, qui sous-louait les appartements supérieurs à différentes personnes. La maison appartenait à madame l'Espanaye. Elle s'était montré très mécontente de son locataire qui endommageait les lieux ; elle était venue habiter sa propre maison, refusant d'en louer une partie. La bonne dame était en enfance. Le témoin a vu la fille cinq ou six fois dans l'intervalle de six années. Elles menaient toutes deux une vie excessivement retirée ; elles passaient pour avoir de quoi. Il a entendu dire chez les voisins que madame l'Espanaye disait la bonne aventure ; il ne le croit pas. Il n'a jamais vu personne franchir la porte, excepté la vieille dame et sa fille, un commissionnaire une ou deux fois, et un médecin huit ou dix.

« Plusieurs autres personnes du voisinage déposent dans le même sens. On ne cite personne comme ayant fréquenté la maison. On ne sait pas si la dame et sa fille avaient des parents vivants. Les volets des fenêtres de face s'ouvraient rarement. Ceux de derrière étaient toujours fermés, excepté aux fenêtres de la grande arrière pièce du quatrième étage. La maison était une assez bonne maison, pas trop vieille.

« Isidore Muset, gendarme, dépose qu'il a été mis en réquisition, vers trois heures du matin, et qu'il a trouvé à la grande porte vingt ou trente personnes qui s'efforçaient de pénétrer dans la maison. Il l'a forcée avec une baïonnette et non pas avec une pince. Il n'a pas eu grand'peine à l'ouvrir, parce qu'elle était à deux battants, et n'était verrouillée ni par en haut, ni par en bas. Les cris ont continué jusqu'à ce que la porte fut enfoncée, puis ils ont soudainement cessé. On eût dit les cris d'une ou de plusieurs personnes en proie aux plus vives douleurs ; des cris très hauts, très prolongés, — non pas des cris brefs, ni précipités. Le témoin a grimpé l'escalier. En arrivant au premier palier, il a entendu deux voix qui se disputaient très hautement et très aigrement ; — l'une, une voix rude, l'autre beaucoup plus aiguë, une voix très singulière. Il a distingué quelques mots de la première, c'était celle d'un français. Il est certain que ce n'était pas une voix de femme. Il a pu distinguer les mots *sacré* et *diable*. La voix aiguë était celle d'un étranger. Il ne sait pas précisément si c'était une voix d'homme ou de femme. Il n'a pu deviner ce qu'elle disait, mais il présume qu'elle parlait espagnol. Ce témoin rend compte de l'état de la chambre et des cadavres dans les mêmes termes que nous l'avons fait hier. *(A suivre).*

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann Lévy, éditeurs à Paris.

AVIS OFFICIEL

de la

Commune de La Chaux-de-Fonds

VOTATION FÉDÉRALE DU 4 NOVEMBRE

Les électeurs suisses de la circonscription communale de La Chaux-de-Fonds, sont prévenus qu'à teneur des articles 13, 14 et 15 de la loi sur les élections et votations, les registres civiques sont à leur disposition pour être consultés au Bureau de la Police des Habitants (Hôtel communal) dès aujourd'hui au samedi 3 novembre à 5 heures du soir.

Les électeurs qui ne sont plus en possession de leur carte civique ou les nouveaux arrivés qui ne l'ont pas reçue, peuvent en réclamer une au bureau indiqué ci-dessus dans le même délai.

La Chaux-de-Fonds, le 23 octobre 1900.

7/19 **Conseil communal.**

CONTRE LA TOUX, L'ASTHME

le catarrhe pulmonaire, l'enrouement, la grippe, l'oppression et autres maux de poitrine analogues, les **Pectorines** du **Dr J. J. Hohl** sont depuis 40 ans d'un usage général. Elles sont admises par les autorités sanitaires et même beaucoup recommandées par nombre de sommités médicales. Ces tablettes, d'un goût très agréable, se vendent en boîtes de 80 cts. et 1 Fr. 20 dans les **pharmacies.** H4638Q 401

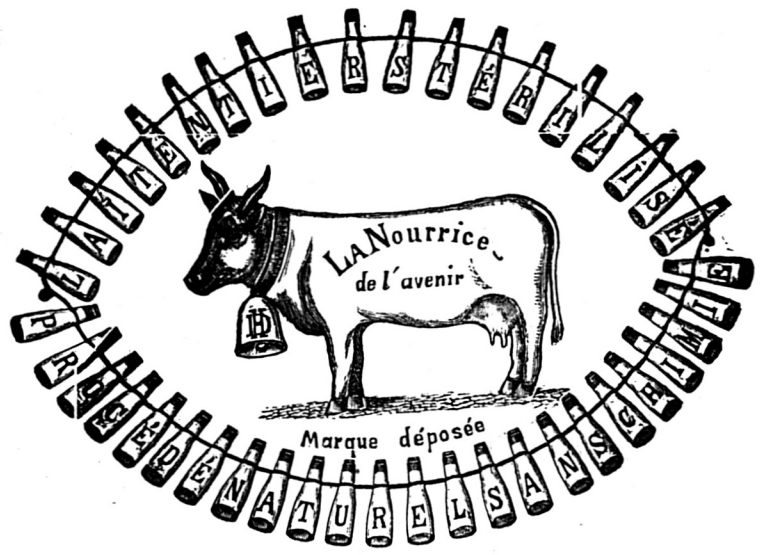

Que toutes les mamans soucieuses de la santé de leurs bébés utilisent cet excellent lait stérilisé, provenant de lait pur, fourni par des vaches fourragées avec l'excellent foin de nos pâtures !

Le lait stérilisé de la **Nourrice de l'Avenir** peut être utilisé en toute sécurité et en toute confiance. Il remplace absolument le lait de la mère. La consommation augmente chaque année dans des proportions considérables. N'allez pas chercher au loin ce que vous avez, à des conditions plus avantageuses, à portée de la main.

D. HIRSIG.

DÉPOTS chez MM.

A. WINTERFELD, à la Gare. | J. TRIBOLET, rue des Granges.

BOUCHERIE-CHARCUTERIE

Edouard Schneider

RUE DU SOLEIL 4

Toujours bien assorti en viandes de 1re qualité.

Bœuf, Veau, Mouton et **Porc frais** aux prix les plus réduits. Tous les jours **lapins frais.**

Excellente saucisse à la viande à fr. 1.10 le 1/2 kilo.
Saucisse au foie bien conditionnée à 50 ct. le 1/2 kilo.
Charcuterie salée et fumée bien conditionnée. 204

Tous les mardis matin **BOUDIN** tous les jours **SAUCISSE A ROTIR** fraîche

Belle graisse DE BŒUF fondue à 35 ct. le 1/2 kilo

CERVELAS **GENDARMES**

En vente

à l'Imprimerie de

LA SENTINELLE

IRRESPONSABLE ?

Mœurs contemporaines

PAR

WALTER BIOLLEY

PRIX : 3 francs le volume

Petit gris mousseux

Vins de Neuchâtel

Vins du pays et de l'étranger

VENTE EN GROS

en bouteilles et en fûts

Fournisseur

EMILE PFENNIGER

Chaux-de-Fonds

à coté des Moulins Boulangers rue Léopold Robert

TÉLÉPHONE

Chaux-de-Fonds et au Locle 2

GROS **DÉTAIL**

Vins fins d'Espagne et liqueurs fines

Neuchâtel blanc et rouge

— Importation directe —

PAUL PEYTREQUIN

Téléphone Téléphone

Bureau Rue Neuve 9
Magasin Rue Numa Droz 4
Cave Rue Léop. Rob. 10

Maison de la Banque Reutter & Cie

ouverte tous les samedis soir depuis **5** heures

Spécialité de Malaga

Malaga de deux ans à fr. **1** le litre
Malaga de six ans à fr. **1.50** le litre
Rabais par quantité.

239 **Se recommande.**

On demande des représentants sérieux

Demandez

Huile de pied de bœuf

préparée spécialement pour vélos et machines à coudre de la maison **H. Mœbius et Fils, Bâle** (Suisse).

En flacons à 75 cent., chez :
Aug. Barbet, Jaquet-Droz 18.
Jules Fête, rue de la Serre 61.
J. Jeanrenaud, rue Léopold Robert 9.
Mairot Frères, rue de la Promenade 6.
Henri Mathey, rue du Premier-Mars 5.

MALAGA et MADÈRE

d'ESPAGNE

garantis purs et d'origine qualité

depuis 95 cent. le litre

— contre REMBOURSEMENT —

FOURNISSEUR 2

Emile PFENNIGER

Chaux-de-Fonds

Téléphone **Téléphone**

Registres

Pour artisans et commerçants

Grand livre, arrangement pratique	Fr.	**2.50**
Journal	»	**2.—**
Livre de caisse	»	**1.50**
Livre de factures	»	**1.80**
Livre à copier	»	**1.80**

J'envoie les 4 livres (valant 7 fr. 80) pour **6 francs** seulement.

A. Niederhäuser, fabrique de registres

GRANGES (Soleure) 412 1

ESCOMPTE 5 %

payable de suite en **JETONS** ou par **CARNETS D'ESCOMPTE**

● ***Remboursables au gré des clients*** ●

Pour faire un poudding pour 4 à 6 personnes, prenez : Le **Pudding Pulver, parfums assortis,** *le paquet 0.20 cent.*

Semoule de maïs d'Italie pour polenta

MARCHANDISE FRAICHEMENT REÇUE **le kilo 0.35 cent.**

Cafés *depuis 0,65 cent. le demi kilo*
Caracoli *depuis 0,85 ct. le demi kilo.*

Limbourg extra, double crème

GUINAND & DUPUIS

lace Neuve, 4 CHAUX-DE-FONDS *Place Neuve, 4*

ESCOMPTE 5 %

ESCOMPTE 5 %

ESCOMPTE 5 %

PHOTOGRAPHIE R. KOHL

derrière le collège de la Promenade

Ouvra consciencieux. **CHAUX-DE-FONDS** *Prix modéré*

Prix : fr. 6 la 1/2 Dz. avec une carte décorée
fr. 10 la Dz, avec deux cartes décorées

Groupes suivant arrangement avec les personnes

Agrandissement 1/2 nature fr. 10
grandeur nature fr. 18

GILETS DE CHASSE

SPENCERS

Modèles élégants. Bonne qualité. Prix avantageux

CALEÇONS, CAMISOLES
CHEMISES BLANCHES ET COULEURS
Cravates

aux

Magasins de l'ANCRE

IMPRIMERIE

DE

La Sentinelle

RUE DU PREMIER MARS ET RUE NUMA DROZ 14 a

TRAVAUX D'IMPRESSION

EN TOUS GENRES